

Ne pouvant modérer notre dégoût et notre indignation quand nous attaquons ces vils politiques, ces marchands de nationalité et de religion, nous laissons parler les chiffres cités par le *Pays*

Notre confrère avait accusé le Cauchon de se faire graisser la patte pour soutenir la confédération. Le Cauchon défia le *Pays* d'en donner preuve. Celui-ci n'eut qu'à ouvrir les comptes publics pour y trouver que le Cauchon et son associé n'avaient pas reçu moins de \$10,843,62, en la seule année 1864-65 plus \$050,83, formant un total, du 30 juin 1864 au 30 juin 1865, de ONZE MILLE DEUX CENT QUARANTE NEUF DOLLARS ET QUARANTE CINQ CENT!

Tel est le prix d'un Cauchon, sous le régime colonial.

Et l'on s'attend à ce que les comptes publics de 1865-66 fassent voir que le rappel du traité de réciprocité n'a aucunement fait baisser le prix de "l'article," quoique les pois, l'orge et les céréales généralement, soient à beaucoup meilleur marché.

La portion de ce Cauchon ayant été de \$783 par mois, on demande s'il ne doit pas peser le poids, et s'il ne serait pas temps de le livrer à la consommation populaire. — (*Union National*)

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Québec.....	56,136.00
Montréal.....	14,238.00
Trois Rivières.....	205.00
Ottawa.....	1,765.00
Haut-Canada.....	8,914.00
de la Campagne.....	17,002.00
Etats-Unis.....	19,505.00
Prince Edouard.....	1,172.00
Nouveau-Brunswick.....	12,049.00
Nouvelle Ecosse.....	11,042.00
Angleterre Ecosse.....	211,516.00
France.....	934.00
Irlande.....	8,634.00
Allemagne.....	14.00
Le gouvernement du Canada.....	50,000.00

Total 362,586.00

- 60 charges de provisions
- 25 charges de marchandises
- 338 minots de grains
- 332 minots de patates.
- 12,000 paires de couvertes de laines.

La musique du neuvième bataillon jouera dimanche après midi, sur le Glacier Jacques Cartier, rue de la Reine;

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Veuillez me permettre l'usage de votre intéressante feuille pour repousser les attaques injustes et mensongères lancées contre les incendiés de St. Sauveur en particulier par le *Journal de Québec*, dans un article éditorial du 2 courant, au sujet des incendiés de l'Assemblée de Jeudi dernier à la Halle Jacques Cartier. Cette assemblée, dit-il, a été convoquée par les incendiés de St. Sauveur dans le but de demander, ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes, et cela à la suggestion d'individus qui ne s'agitent que parce qu'on a refusé de leur donner le maniement de l'argent, qui font de la politique avec le nom de charité. Ce mouvement, M. le Rédacteur, est venu de M. Cauchon lui-même et non pas des personnes qu'il accuse si injustement. M. le Rédacteur, il a déjà été prouvé dans une autre occasion, que les personnes, si gratuitement accusées par M. Cauchon, et qui semblent le point de mire de ses attaques inconvenantes et injustes, n'ont jamais demandé le maniement de l'argent des incendiés et ne l'auraient point accepté; ce qu'elles ont désiré, à la demande des incendiés eux-mêmes, c'était d'être adjointes au Comité local de St. Sauveur pour surveiller la distribution des secours et que justice fût rendue aux incendiés de cette localité. Si on eût fait alors justice, à la demande des incendiés, un grand nombre qui appartiennent à cette localité, n'auraient point formulé de plaintes sous serment, comme ils l'ont fait et avec raison,

puisque ces plaintes ont été prouvées surabondamment devant le comité de révision et enregistrées comme telles pour servir à la postérité. Un fait, entre plusieurs autres, mérite d'être mentionné: Une femme très respectable, qui, avant l'incendie, jouissait d'une modeste aisance mais qui s'est vue ruinée, comme le sont presque tous les incendiés non assurés de cette localité, est allée chez un membre du comité local lui demander sa part des \$2 par tête, accordées aux incendiés, pour elle et sa famille. Cette pauvre femme, sans protecteur et sans défense, sur la remarque qu'elle fit alors qu'on ne lui donnait pas sa part complète, de \$2 par tête, fut brutalement chassée de la maison de l'agent du Comité de secours.

Pour éviter tous ces désagréments et les plaintes nombreuses faites devant le comité, celui-ci, dans le but de rendre service, aurait dû se partager les différents quartiers de la localité: — et faire la distribution comme cela se fait par des monarques mêmes dans les pays étrangers, dans les cas de calamité publique, et ne pas se servir d'agent.

Maintenant passons à l'Assemblée de Jeudi, et voyons pourquoi les incendiés n'ont pu obtenir l'adoption d'une 2me. résolution très importante, qui tendait à demander, au Comité général de vouloir bien reconsidérer son règlement et faire droit à la demande des incendiés. L'orateur dit que M. Cauchon était là présent, déguisé, avec un certain nombre de fiers à bras salariés, pour empêcher la passation d'une telle résolution. Ce fait, M. le Rédacteur, ne m'étonne pas du tout, quand je jette les yeux sur le *Journal de Québec*, plus haut cité et que j'y vois l'opinion de M. Cauchon sur la respectabilité des incendiés en général. M. Cauchon dit: "qu'ils sentent qu'il y a de l'argent dans les banques et ils le veulent tout naturellement, à tout prix, les uns pour boire et les autres pour faire trêve pendant quelque temps à leur métier de mendiant." Une telle insinuation, M. le Rédacteur ne pouvait venir que de M. Cauchon, puisque à la séance du comité de distribution de jeudi dernier sur la demande qui fut faite par un des membres du comité qu'une nouvelle distribution d'argent fut faite à chaque victime de l'incendie, sans distinction, à raison \$2, par tête, M. Cauchon s'y est opposé et l'a fait rejeter, sous prétexte que ce serait démoraliser la population que de leur mettre cet argent entre les mains.

Les 1070 propriétaires incendiés de St. Sauveur sont donc tous des mendiants, des ivrognes et des hommes sans mœurs, et n'ont point acquis ces propriétés au moyen d'économies réalisées après les plus grands sacrifices? Mais M. Cauchon oublie-t-il que, dans cette localité il y a des citoyens qui ont le titre d'Honorable et qui par conséquent sont loin d'être mendiants, qu'il y a là aussi d'autres citoyens qui ont le maniement des deniers publics depuis un grand nombre d'années, et beaucoup d'autres qui se croient tout aussi honorables que M. Cauchon? Du moins, n'ont-ils pas vu dans les journaux des certificats de la nature de ceux qui ont été publiés sur son compte aussitôt après sa sortie du Bureau des Travaux Publics? Il n'y a rien de plus offensant, M. le Rédacteur que de se voir traiter de la pareille façon par un homme qui a oublié son origine, qui est devenue riche dans quelques années au moyen de tripotages politiques, et qui n'a retiré d'une éducation, gratuitement donnée, qu'une dose surabondante d'orgueil, de présomption et de grossièreté la plus vulgaire. — Aussi persiste-t-il à jeter l'odieuse sur les 1070 respectables et économes propriétaires incendiés de St. Sauveur qu'il appelle mendiants. Quel peut-être le but de M. Cauchon de vouloir quand même garder la possession des fonds de secours? Serait-ce par hasard pour se conserver le plaisir de contempler du regard des sommes rondes en chiffres et envoyées pour secourir les incendiés? Je crois plutôt que c'est en partie pour soutenir l'état d'un certain nombre d'employés, particulièrement d'un M. Verret qu'il a fait balloter successivement dans les bureaux de la Banque Nationale, des Travaux Publics, puis envoyer extraordinairement en Belgique pour l'émigration, puis placer dans le Bureau des Statistiques et finalement nommer secrétaire perpétuel des incendiés, architecte et inspecteur des maisons à être érigées sur le terrain incendié; d'ailleurs, le salaire de M. Verret est peut-être payable en prières, vu que c'est pour une œuvre de charité publique.

Maintenant que veulent les incendiés en général? Ils veulent une distribution immédiate des fonds de secours, tout en se conformant aux lois

qui les régissent dans chaque localité: d'abord, les propriétaires, assurés et non assurés; pour les aider à faire faire quelques ouvrages durant cette saison où la main-d'œuvre est à bon marché, la plupart des ouvriers ne gagnant dans les chantiers que deux chelins par jour, grand nombre incendiés ont ouvriers et ont point d'ouvrage, et par ce moyen économiserait beaucoup en le faisant de leurs propres mains, mais n'ont point le sou à mettre à part pour acheter des matériaux; — enfin les locataires payeraient leurs petites dettes; et vous savez, M. le Rédacteur, que les propriétaires assurés n'ont point d'assurances pour couvrir la moitié de leurs pertes; loin de là et la modique assurance qu'ils ont reçue à servi à les nourrir et les habiller depuis l'incendie. J'ose espérer, M. le Rédacteur, que les citoyens qui ont si généreusement donné des secours s'assembleront et demanderont au comité général de vouloir bien reconsidérer leur projet adopté et le modifier dans l'intérêt général des incendiés en faisant une distribution immédiate de tous les secours qu'ils ont en mains: par ce moyen les incendiés profiteraient des secours, tandis que l'allocation partielle et en nature que leur fait ce comité, n'est propre qu'à encourager le trafic et les spéculations, tout au détriment des victimes de l'incendie.

UN INCENDIE DE ST. SAUVEUR.

4 février, 1867.

— Les Anglais ont toujours été forts en statistique. Voici quelques extraits qui allanet la rigidité des chiffres à l'humour des observations:

Il meurt un homme par seconde (ou une femme).

Sur 10,000 personnes, une seule atteint la centaine. Les hommes mariés vivent plus longtemps que les célibataires. (Cela se comprend, leurs repas sont réglés.)

Un homme de haute taille a plus de chances de longévité qu'un homme de petite stature.

Sur cent personnes, soixant-dix se marient plutôt en juin qu'en décembre. (Que voulez-vous? L'herbe tendre...)

La naissance et la mort ont le plus souvent lieu la nuit.

La statistique des professions établit que les médecins meurent les plus jeunes. Cela prouve qu'ils se soignent.)

Il y a sur la terre 335 millions de chrétiens. (A un sou par personne, le denier de saint Pierre aurait produit 16 millions.)

TRAITÉ DE GÉOMÉTRIE

PAR

CHARLES BAILLARGE, ecr.,

Ce magnifique volume de 800 pages est à vendre par le soussigné, à son bureau à la Corporation. Rue St. Louis.

Prix: —12s, 6d.

CHRYSANDRE JUNEAU.

UN VRAI GENTILHOMME.

On veut être *gentleman*, même si ce n'est que dans le sens le plus bas de ce mot, dans celui qui n'a trait qu'à la notion vulgaire de l'apparence extérieure. On n'a pas le courage d'avancer lentement et patiemment dans la condition sociale où l'on a été placé par Dieu; l'on veut absolument vivre dans la condition fashionable, où, insensible au ridicule, on trouve bon de se placer; et tout cela pour sacrifier à la vanité de ce monde factice de la fashion, dont on veut à tout prix faire partie.

On fait queue, on se presse, on se coude pour arriver aux premières places dans l' Amphithéâtre social; et, dans cette bagarre, toute noble et généreuse résolution est foulée aux pieds, tandis qu'une foule de natures, et des plus belles, sont irrévocablement étouffées.

Quelles ruines, quelles misères, quelles banqueroutes, résultent de cette rage d'éblouir les autres sous l'éclat d'un faux succès, c'est ce qu'il est inutile de raconter.

Les résultats funestes de tout ceci éclatent, de toutes parts et sous mille formes, dans les fraudes insignes commises par des hommes qui ont le courage d'être malhonnêtes, mais non celui d'être pauvres, et dans les courses à la fortune, courses désespérées où la pitié n'est pas tant pour ceux qui tombent que pour les centaines d'innocentes familles qui, presque toujours, sont impliquées dans leur ruine.